



**BOURSE AUX JOUETS - DÉCORS DE NOËL
& BOURSE AUX LIVRES
Le 15 décembre 2019
Organisée par le
Comité d'Organisation de la Foire Aux Dindes - COFAD**

AUX EXPOSANTS, petites recommandations pour vos préparatifs, pensez à prendre : de la monnaie pour vos clients, vos achats, le café et le déjeuner si besoin ; des sacs poubelles pour vos déchets.

Pour s'inscrire, il faut : remplir un bulletin d'inscription et fournir une photocopie d'une pièce d'identité. Les exposants doivent être majeurs.

L'inscription à la bourse aux jouets et décors de Noël par bulletin entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

REGLEMENT

Article 1 : La 9^{ème} bourse aux jouets, décors de Noël et bourse aux livres organisée par **le Comité d'Organisation de la Foire aux Dindes** se déroulera le dimanche 15 décembre 2019, à l'Agora de l'Espace Culturel des Halles.

Article 2 : Les exposants seront autorisés à déballer leurs marchandises le jour même à partir de 9h.

Article 3 : Les emplacements seront attribués gratuitement dans l'ordre de réception des demandes.

Article 4 : Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors emplacement prévu sera dans l'obligation de déménager son stand.

Article 5 : L'ouverture au public aura lieu de 10h à 17h.

Article 6 : Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre de la manifestation dès le déchargement effectué.

Article 7 : Les exposants devront être munis de leur propre équipement pour présenter leurs marchandises. **La Ville de Sées fournit une table et une chaise.**

Article 8 : Un branchement électrique sera proposé aux exposants qui le souhaitent.

Article 9: Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leur soin. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation. **Il appartient aux exposants de justifier d'une assurance « Responsabilité Civile ».**

Article 10: Le Comité organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui à son avis **présenterait des produits non conformes à la vente** dans le cadre de la bourse aux jouets, décors de Noël et bourse aux livres, et cela sans qu'il puisse lui être réclamé aucune indemnité.

Article 11: Si des conditions exceptionnelles se présentaient, le Comité organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation

Article 12 : Pour une bonne organisation, seront acceptées les inscriptions qui parviendront à la Mairie de Sées - Bourse aux Jouets, décors de Noël et Livres > Mairie - Place du Général de Gaulle - 61500 Sées avant le : **VENREDI 29 NOVEMBRE 2019.**